Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (076/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Avenue du Feuillage 48

Identité du demandeur : Monsieur Laureyssens Vincent

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40389-2012 : la modification de l'aspect des façades, l'extension de la maison unifamiliale et la transformation du garage en salle de jeux

Zone :
PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N°20bis Quartier Fort-Jaco (AR 220682)

Motifs principaux de l'enquête :
dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
dérogation au PPAS n°20bis Quartier Fort-Jaco (AR 220682) en ce qui concerne la zone de recul latérale des constructions (art.1.3) et aux matériaux : bois (art.1.7)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (077/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 788

Identité du demandeur : Coachine s.a. Monsieur Barbieux Didier

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40425-2012 : La création d'un centre de formation avec petite consommation accessoire aux activités

Zone : PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial, en point de variation de mixité, le long d'un espace structurant

Motif principal de l'enquête :
application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses) : ouverture d'un horéca accessoire aux activités

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (078/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Joseph Bens de 72-74 à 74

Identité du demandeur : Messieurs Spanier Sylvain & Philippe

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40430-2012 : l'aménagement d'un immeuble de rapport trois façades ainsi que celui d'un ancien logement de fonction au-dessus des garages

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (079/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue des Cottages 84

Identité du demandeur : Monsieur Pousset Gaston

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40125-2011 : la mise en conformité et la transformation d'une maison en un immeuble de 4 appartements

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (080/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Avenue Dolez 546

Identité du demandeur : Madame de Mérode Pauline

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40428-2012 : la construction d'un atelier de peinture dans le jardin d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Motifs principaux de l'enquête :
application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (081/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Jean Benaets (venelle)

Identité du demandeur : IMMO MAX s.a. - Monsieur De Cesco Alexandre

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40451-2012 : la modification du matériau de châssis et la suppression d'une lucarne

Zone :
PRAS : zone mixte
PPAS : N°56 Quartier St-Job/Carloo (AR du 08.02.1989)

Motif principal de l'enquête :
application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS n° 56 Quartier St-Job/Carloo en ce qui concerne la prescription IV 4.2.1.)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (082/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Joseph Bens 27

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Denis-Burge Fernand & Dominique

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40441-2012 : l'extension en façade arrière d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (083/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Moensberg 32

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Navez-Rooseleer Yseult&Frédéric

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40448-2012 : l'extension d'une maison unifamiliale

Zone :
PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N°46 bis Fond de Calevoet approuvé par AGRB du 17.10.1996

Motifs principaux de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au ppas en ce qui concerne l'implantation art.O.B. largeur de l'annexe)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (084/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Avenue Hamoir 30

Identité du demandeur : Monsieur Coppieters't Wallant Etienne

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40431-2012 : L'extension en façade arrière d'une maison unifamiliale

Zone :
PRAS : zone d'habitation
PPAS : n°50 Quartier Hamoir/Observatoire (AGRB 27/05/1999)

Motifs principaux de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (085/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Vanderkindere 78

Identité du demandeur : Monsieur et Madame VERHOUSTRAETE Christophe et BUCHET Valérie

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40461-2012 : la transformation et l'extension d'une habitation unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (086/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Camille Lemonnier 135

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Edouard et Pauline SIMON

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40443-2012 : la transformation d'une habitation unifamiliale et la création d'un accès vers le jardin de la propriété voisine de gauche

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint, Thierry BRUIER-DESMETH	L'Echevin de l'Urbanisme Marc COOLS	Le Bourgmestre, Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (092/12)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :
Adresse du bien : Rue Copernic 101-103

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Plovier-Czupper Frank & Maïte

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40413-2012 : la petite extension d'une maison uni-familiale (complément au permis d'urbanisme n°39523) ;
Les nouveaux plans (126/1 introduit le 27/04/2012) concernent la démolition de la maison et la construction d'une nouvelle maison uni-familiale avec maintien de l'implantation et gabarit comme dans le permis n°39523

Zone : PRAS : zone d'habitation
PPAS : N° 50 Quartier Hamoir/Observatoire - approuvé par AGRB le 27/05/2012

Motif principal de l'enquête :
application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS en ce qui concerne l'implantation – art.2.3)

L'enquête publique se déroule du **14/05/2012** au **28/05/2012** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 13 juin 2012** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1er étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **28/05/2012**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 13 juin 2012**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance : A Uccle, le 14/05/2012.

Le secrétaire communal adjoint,	L'Echevin de l'Urbanisme	Le Bourgmestre,
Thierry BRUIER-DESMETH	Marc COOLS	Armand DE DECKER